



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE  
DE MOLSHEIM - MUTZIG ET ENVIRONS**



-----  
COMMUNES RATTACHEES : ALTORF - DACHSTEIN - DINSHEIM-sur-BRUCHE - ERGERSHEIM -  
GRESSWILLER - MOLSHEIM - MUTZIG - SOULTZ-les-BAINS - WOLXHEIM  
-----

VILLE DE MOLSHEIM  
67120

VILLE DE MUTZIG  
67190

**COMITE-DIRECTEUR**  
**DU 4 JUILLET 2024**

**NOTE DE SYNTHESE  
RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR**

**1° ADMINISTRATION GENERALE**

**1.1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions des articles L 2121-15 et L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité-Directeur est invité à nommer un de ses membre pour remplir les fonctions de secrétaire.

**1.2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2024**

*Voir en annexe.*

**2° FINANCES ET BUDGET**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU MUTZIG OVALIE MOLSHEIM**

Le SIVOM et le MUTZIG OVALIE MOLSHEIM ont conclu, le 9 novembre 2014, une convention de mise à disposition des installations rugbyistiques du Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG.

L'alinéa 1 de l'article 10.2 de ladite convention dispose que « le SIVOM accorde une contribution annuelle à l'association correspondant à 50 % des frais d'électricité, d'eau domestique et de fuel (...) ».

Le MUTZIG OVALIE MOLSHEIM vient de présenter les factures, dûment acquittées par ses soins, qui s'élèvent à **19.320,57 € T.T.C.**

En application de la convention précitée, le Comité-Directeur est ainsi amené à attribuer, au MUTZIG OVALIE MOLSHEIM, une subvention de 9.660,29 €, représentant 50 % des frais de gestion courante sus-mentionnés.

Par délibération N° 23-19 du 29 juin 2023, le Comité-Directeur a accordé une subvention de 3.400 € au MUTZIG OVALIE MOLSHEIM, au titre d'une avance sur la contribution du SIVOM aux frais de gestions courante de l'année 2023.

Par ailleurs, et afin de faire face aux problèmes de trésorerie que rencontre l'association, il est suggéré de verser une avance sur la contribution du SIVOM à ces frais au titre de l'année 2024.

La participation correspondante proposée est égale 50 % arrondie de la subvention totale attribuée l'année précédente, soit 4.800,00 €.

La subvention totale allouée au MUTZIG OVALIE MOLSHEIM serait ainsi de 11.060,29 €, se décomposant comme suit :

- ✓ 9.660,29 €, représentant 50 % des frais de gestion courante de l'année 2023, conformément à la convention conclue, en date du 9 novembre 2014, entre le SIVOM et le MUTZIG OVALIE MOLSHEIM,
- ✓ déduction de l'avance de 3.400 €, consentie par délibération N° 23-19 du 29 juin 2023,
- ✓ 4.800 € au titre d'une avance sur la contribution du SIVOM aux frais de gestions courante de l'année 2024.

### **3° DIVERS ET COMMUNICATION**

\*

\*

\*